



N° 1

Objet : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2022

Le 24 janvier 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint Julien en Born)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Sébastien FAISSOLLE (Commune de Soustons)
- M. Marc MABILLET (Commune de Tarnos)

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Avaient donné procuration :

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- M. Ghislain COLMAGRO à M. Patrick FRAGNEAU
- M. Jean WATIER à Mme Monique LAGOUEYTE
- M. François GUILLAMET à Mme Nadine DURU
- M Philippe TARSOL à M. Daniel PUJOS
- M. Thomas ESPIL à Mme Françoise AGIER

Etaient excusés :

- Mme Eva BELIN
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- M. Frédéric DARRATS (Commune de Seignosse)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Gilles DUCOUT (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)



Assistaient également à la réunion :

- M. Willy DABIN, Observatoire PELAGIS – CNRS
- Pour la Paierie départementale : M. Olivier BOURGOING
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Lucie TAVERNE, M. Lionel FOURNIER, M. Andoni ZUAZO, M. Cyrille LE GALL, Mme Sylvie DUPOUY et M. Nicolas MENGIN, Direction de l'Environnement
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Patricia LAPOS, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2022 des budgets principal et annexes du Syndicat Mixte, établis par Monsieur le Payeur Départemental et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Signé électroniquement par : Sandra
TOLLIS
Date de signature : 03/02/2023
Qualité : PRESIDENTE SMLL

Sandra TOLLIS